

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plateforme Kowaa by Trocr

*Mise à jour du 5 mai 2025*

## ARTICLE 1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») régissent l'accès et l'utilisation de la plateforme Kowaa by Trocr, exploitée par :

### **Trocr SAS**

SAS au capital de 2 187 €

RCS Montpellier n° 841 744 964

Siège : 140 avenue Louis Cancel, 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières

Email : [support@trocr.com](mailto:support@trocr.com)

La plateforme Kowaa by Trocr comprend :

- l'application mobile Kowaa (iOS & Android),
- les sites [trocr.com](http://trocr.com) et [kowaa.fr](http://kowaa.fr),
- l'ensemble des services numériques permettant le don d'objets, la réservation d'objets et la réalisation de dons solidaires.

Kowaa est une marque déposée propriété de Trocr SAS.

Trocr est également marque déposée et demeure l'identité de la société éditrice.

**En utilisant Kowaa, l'Utilisateur déclare avoir lu et accepté sans réserve les présentes CGU.**

Trocr SAS se réserve le droit de modifier les CGU à tout moment. La version applicable est celle acceptée lors de la dernière connexion.

## ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

- **Application** : l'application mobile « Kowaa ».
- **Plateforme** : l'ensemble des services proposés sous l'appellation « Kowaa by Trocr ».
- **Sites** : trocr.com et kowaa.fr.
- **Utilisateur** : toute personne disposant d'un compte Kowaa.
- **Donneur** : utilisateur publiant une annonce pour donner un objet.
- **Preneur** : utilisateur effectuant un don pour réserver un objet.
- **Annonce** : publication décrivant un objet donné.
- **Collecte** : campagne de dons au profit d'une cause, association ou partenaire.
- **Association bénéficiaire** : organisme recevant les dons collectés.
- **Transaction** : réservation d'un objet impliquant une empreinte bancaire.
- **Transaction aboutie** : transaction confirmée au terme du délai de garantie de 7 jours.
- **Prestataires de paiement** : Stripe et PayPal.

### **ARTICLE 3 – ACCÈS AU SERVICE**

L'inscription est gratuite et ouverte aux personnes majeures.

Les mineurs utilisent le service sous la responsabilité d'un représentant légal.

Trocr SAS ne peut vérifier l'âge réel des Utilisateurs ; l'ouverture d'un compte implique que le représentant légal assume l'usage du service par le mineur.

Trocr SAS peut refuser ou supprimer un compte en cas de :

- non-respect des CGU,
- comportement frauduleux ou inapproprié,
- risque pour la sécurité ou la communauté.

### **ARTICLE 4 – CONTENUS ET RESPONSABILITÉ DES UTILISATEURS**

Les Utilisateurs publient leurs descriptions, photos et informations sous leur seule responsabilité.

Trocr SAS ne garantit ni l'exactitude, ni la véracité, ni la licéité des contenus publiés.

Sont interdits les contenus :

- illicites, offensants, diffamatoires, haineux, racistes, pornographiques ou violents,
- portant atteinte aux droits d'un tiers (image, vie privée, propriété intellectuelle),
- trompeurs, faux, inexacts ou contraires aux valeurs de la communauté,
- contenant des informations fictives ou mensongères lors de l'inscription.

L'Utilisateur doit informer Trocr SAS en cas d'usage frauduleux de ses données.

Trocr SAS peut :

- vérifier les contenus publiés,
- modifier ou supprimer toute Annonce non conforme,
- suspendre ou clôturer un compte en cas d'abus ou de non-respect des CGU.

## **ARTICLE 5 – DON D'OBJETS (DONNEUR)**

Le Donneur peut publier gratuitement une annonce et s'engage à :

1. décrire l'objet de manière sincère et fidèle,
2. être propriétaire de l'objet,
3. publier des photos réelles,
4. ne pas proposer d'objets interdits,
5. remettre l'objet dans l'état annoncé.

### **ARTICLE 5.1 – OBJETS INTERDITS**

Sont strictement interdits : drogues, tabac, armes, explosifs, produits dangereux, médicaments, denrées périssables, contrefaçons, animaux vivants, espèces protégées, et tout objet illégal selon la loi française.

Trocr SAS peut retirer toute annonce non conforme sans devoir se justifier.

### **ARTICLE 5.2 – INTENTION DE DON ET RENONCIATION DU DONNEUR**

Le Donneur utilise la plateforme Kowaa dans une démarche volontaire de don au profit d'une cause d'intérêt général.

En publiant une annonce, le Donneur reconnaît et accepte expressément que :

- l'objet proposé est destiné à être cédé dans le cadre d'un mécanisme de don,
- le montant versé par le Preneur lors de la réservation de l'objet est intégralement destiné à être reversé à une association bénéficiaire,
- il renonce de manière définitive, irrévocable et sans contrepartie à toute perception, réclamation ou revendication des sommes générées par la transaction.

Le Donneur reconnaît que :

- il ne perçoit à aucun moment les fonds issus de la transaction,
- il n'existe aucune relation commerciale ou lucrative entre lui et le Preneur,
- l'utilisation de la plateforme Kowaa s'inscrit dans une démarche exclusive de soutien à une cause et de contribution à l'intérêt général.

Le Donneur déclare agir de manière libre, éclairée et volontaire dans cette démarche de don.

Le reçu fiscal, lorsqu'il est émis, correspond au don réalisé par le Donneur via la renonciation au produit de la cession de son objet.

### **ARTICLE 5.3 – ORGANISATION DES FLUX FINANCIERS ET ÉMISSION DES REÇUS FISCAUX**

Dans le cadre du fonctionnement de la plateforme Kowaa, les fonds issus des dons réalisés lors des transactions sont collectés et centralisés par l'association loi 1901 « Action et Solidarité Locale », agissant en qualité d'organisme redistributeur à but non lucratif.

À ce titre :

- l'association « Action et Solidarité Locale » reçoit les fonds issus des dons réalisés par les Utilisateurs,
- elle assure la gestion, la traçabilité et la redistribution intégrale des sommes collectées au profit des associations bénéficiaires ou des causes d'intérêt général désignées par les Donneurs,
- elle peut, lorsque les conditions légales sont réunies, émettre les reçus fiscaux correspondants aux dons effectués.

Il est précisé que :

- les fonds ne peuvent en aucun cas être revendiqués par les Utilisateurs pour leur propre compte,
- l'intégralité des sommes (hors frais techniques et bancaires éventuels) est destinée à être reversée au profit de l'intérêt général,
- l'association redistributrice agit dans un objectif exclusif de simplification, de mutualisation et de sécurisation des flux financiers.

### **ARTICLE 6 – RÉSERVATION D'OBJETS (PRENEUR)**

Pour réserver un objet, le Preneur effectue un don libre (minimum 1 €).

Une empreinte bancaire est réalisée au moment de la réservation.

Le Donneur et le Preneur peuvent alors entrer en contact pour organiser la remise.

## **ARTICLE 7 – DÉROULEMENT D'UNE TRANSACTION**

### **7.1 Garantie de 7 jours**

Le Preneur dispose de 7 jours pour signaler un problème, une non-remise ou une non-conformité.

Sans signalement dans ce délai, la transaction est considérée comme **aboutie** et n'est plus remboursable.

### **7.2 Annulation**

Une transaction peut être annulée si :

- le Donneur ne remet pas l'objet,
- le Preneur ne se présente pas,
- l'objet est frauduleux ou dangereux,
- un signalement est validé par la modération.

## **ARTICLE 8 – DONNÉES FISCALES ET REÇUS DE DONS**

Les dons peuvent être éligibles à la déduction fiscale lorsque l'association bénéficiaire est habilitée.

Trocr SAS :

- ne garantit pas l'éligibilité fiscale d'un don,
- n'est pas responsable d'un refus par l'administration fiscale,
- ne garantit pas la validité d'un reçu si l'association perd son statut,
- ne fournit aucun conseil fiscal.

L'utilisateur est responsable de vérifier sa propre situation fiscale.

## **ARTICLE 9 – COMMISSIONS ET FRAIS**

Trocr SAS peut prélever une commission dite « frais de services » et les frais bancaires facturés par Stripe ou PayPal.

Dans le cas de certains partenariats, Trocr SAS peut prendre ces frais à sa charge.  
L'association bénéficiaire reçoit alors 100 % du montant du don.

#### **Montant des frais bancaires (non contractuel)**

Les frais bancaires sont calculés de la manière suivante :

- Pour un don réalisé via le prestataire Stripe (paiement CB classique)

- Micropricing (Don de 1 à 5 euros inclus) :

$$(\{\text{Montant du don}\} \times 0,05 + 0,05)$$

- à partir et au-delà de 6 euros :

$$(\{\text{Montant du don}\} \times 0,014 + 0,25)$$

- Pour un don réalisé via le prestataire Paypal

- Micropricing – Option non permise (frais trop élevés).

- à partir et au-delà de 6 euros :

$$(\{\text{Montant du don}\} \times 0,029 + 0,35)$$

#### **Montant des frais de service (lorsqu'ils sont appliqués)**

Les frais de service sont calculés de la manière suivante :

- Frais de service = Frais bancaires x 1,2

### **ARTICLE 10 – VERSEMENTS AUX ASSOCIATIONS**

Trocr SAS peut suspendre ou réorienter une collecte en cas de :

- non-conformité administrative,
- suspicion de fraude,
- documents manquants ou expirés.

Les dons non reversés peuvent être remboursés, réaffectés ou conservés temporairement le temps des vérifications.

### **ARTICLE 11 – RÉCLAMATIONS ET LITIGES**

Toute réclamation peut être déposée via le support.

Trocr SAS l'examine sous 15 jours et peut décider :

- d'annuler la transaction (aucun débit),
- de confirmer la transaction,
- de suspendre un compte en cas d'abus.

Les transactions abouties ne peuvent être annulées.

Seule une décision judiciaire peut ordonner la libération de fonds contestés.

## **ARTICLE 12 – LIMITES DE RESPONSABILITÉ TECHNIQUE**

Trocr SAS n'est pas responsable des dysfonctionnements liés :

- à l'usage ou à la lecture d'un QR code,
- aux prestataires de paiement (Stripe, PayPal),
- au réseau ou appareil de l'Utilisateur,
- à des incidents techniques externes.

## **ARTICLE 13 – INTERRUPTION DU SERVICE ET FORCE MAJEURE**

Trocr SAS peut suspendre temporairement l'accès pour maintenance, mise à jour, sécurité ou incident technique.

En cas de force majeure, Trocr SAS peut limiter ou interrompre l'accès sans indemnité.

## **ARTICLE 14 – SANCTIONS**

Trocr SAS peut appliquer :

- un avertissement,
- une suspension temporaire,
- une suspension définitive,
- une suppression du compte.

Selon la gravité des faits ou les obligations liées aux prestataires de paiement.

## **ARTICLE 15 – RESPONSABILITÉS**

Trocr SAS n'est pas responsable :

- de la qualité ou de l'état des objets,
- de la remise en main propre,
- des comportements des utilisateurs,
- de l'utilisation du service,
- des interruptions techniques.

Toute fraude entraîne la suppression du compte.

## **ARTICLE 16 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

La plateforme, l'application, les contenus et les marques Kowaa et Trocr sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée est interdite.

## **ARTICLE 17 – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)**

L'utilisateur peut accéder, rectifier ou supprimer ses données, et fermer son compte à tout moment.

Les données ne sont jamais revendues.

Contact RGPD : [rgpd@trocr.com](mailto:rgpd@trocr.com).

## **ARTICLE 18 – DISPONIBILITÉ DU SERVICE**

Trocr SAS s'efforce d'assurer un accès continu mais des interruptions peuvent survenir.

## **ARTICLE 19 – DROIT APPLICABLE**

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.